

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 8

=====

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre à 19 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale de Beauregard, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

**Date de la convocation** : 22/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Etaient présents** : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, BRES Marie-Christine, BENISTANT Delphine, FONTANIE Marc, CARRE Christophe, GRUBER Laëtitia, PROST Yohann, MICHELON Noémie, MORAND Virginie, PAYRE Monique,

**Secrétaire de séance** : Cécile DOYON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05/10/2020

**Affaires soumises à délibérations**

1-Incorporation de biens dans le domaine public  
(Parcelles K87 et L185)

2 - SDED : demande d'aide financière

3 - Vote des tarifs des salles communales

4 - Finances :

- Admission en non-valeur
- Décision Modificative

**Affaires non soumises à délibération**

5 - DIA

6 - Présentation du site internet

7 - Animation autour de Noël

8 - Mise en place d'un cahier pour le PLU

9 - Modification horaires ouverture Mairie

10 - Affaires diverses

**Rapporteurs**

Chantal FUCILI

Alexandre ROBIN

Chantal FUCILI

Martin ZANOTTI

Alexandre ROBIN

Noémie MICHELON

Laëtitia GRUBER

Chantal FUCILI

Chantal FUCILI

-----  
**Le bulletin N°7 du 05 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité**

-----  
**En début de séance Monsieur le Maire propose d'ajouter un point 4 ter  
la proposition est adoptée à l'unanimité**  
-----

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

### 1 – OBJET : Incorporation de biens dans le domaine public : parcelle N°K87

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Arrêté Préfectoral N°26-2020-10-01-002 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 constate la présomption de vacance de la parcelle K87 sur le territoire de Beauregard-Baret.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'incorporation de cette parcelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE l'incorporation de la parcelle K 87 dans le domaine communal**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire constater cette incorporation par Arrêté Municipal**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire enregistrer le transfert de propriété par les services fiscaux.**

### 1 bis - OBJET : Incorporation de biens dans le domaine public : parcelle N°L185

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Arrêté Préfectoral N°26-2020-10-01-002 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 constate la présomption de vacance de la parcelle L 185 sur le territoire de Beauregard-Baret.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'incorporation de cette parcelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 « pour » 4 « contre » et 5 « abstention »**

- **DECIDE l'incorporation de la parcelle L 185 dans le domaine communal**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire constater cette incorporation par Arrêté Municipal**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire enregistrer le transfert de propriété par les services fiscaux.**

### 2 - OBJET : SDED : Aide financière pour la restauration des bâtiments municipaux

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité Syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50% jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € H.T. et de 20% supplémentaires jusqu'à 50 000 € H.T.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation des bâtiments communaux.**
- **DECIDE de céder au SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés**

### **3 - OBJET : Tarifs des salles communales**

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs ainsi que les conditions de location des salles communales

Il est présenté un nouveau tableau tarifaire (annexe 1) ainsi qu'un nouveau règlement de location des salles communales (annexe 2)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOPTE** la nouvelle grille tarifaire
- **DECIDE** d'établir un règlement unique pour la location des salles communales de Beuregard-Baret.

### **4 - OBJET : FINANCES : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose que suite à l'incapacité du Comptable Public de procéder au recouvrement de la somme de 56,53 € il convient de facto d'admettre ce montant en non-valeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 56,53 €

### **4 bis - OBJET : FINANCES : Décision Modificative N°6**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		195.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect <sup>o</sup> d'investis.		195.00 €
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		195.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		195.00 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur		57.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		57.00 €
D 678 : Autres charges exception.	252.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	252.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		195.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		195.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOPTE** la DM N°6

### **4 ter - OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création poste accueil périscolaire Meymans non-titulaire.**

Monsieur le Maire expose que suite à la bonne fréquentation de la garderie à Meymans le matin, il convient de maintenir à la rentrée des vacances d'automne et jusqu'aux vacances de Noël, un poste d'accueil. Le besoin est de trois heures par jour, les jours d'école

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** la création d'un poste d'accueil périscolaire à Meymans non titulaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter le personnel nécessaire.

## AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

5\* La mairie est sollicitée pour savoir si on souhaite faire valoir notre droit de préemption pour un bien mis en vente sur le hameau de Beauregard. La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

6\* Noémie Michelon nous fait une présentation du site internet de la commune qui est en court de création. Normalement, il sera opérationnel pour la fin du mois de novembre.

7\* Plusieurs animations sont évoquées autour de Noël sur la commune. Le comité des fêtes est en train de créer des chalets qui pourront être disposés dans le village et décorés. L'idée de départ était de faire une animation autour de la décoration des chalets mais c'est impossible en raison de la situation sanitaire. Il est aussi proposé de mettre à disposition des enfants du village des boîtes aux lettres au Père Noël. Les décorations habituelles seront disposées dans le village et à l'accueil de la mairie.

8\* La proposition est faite de mettre en place un cahier pour le PLU en mairie. Afin que les habitants puissent venir noter leurs remarques.

9\* Désormais la mairie est ouverte au public le mardi de 13h à 19h et le jeudi toute la journée (hors 12h/13h), ceci répond aux nouvelles directives gouvernementales avec le renforcement du protocole sanitaire.

10\* Des enfants ont fait un courrier en mairie pour demander la création d'un skate Park. Ils ont été reçus par Marie-Christine BRES et Laetitia GRUBER pour leur signifier que nous prenons leurs demandes en compte. Le dialogue était fort intéressant et plusieurs pistes ont émergées.

Il a été notifié à l'ARS la présence de moustique tigre sur la commune. Pour éviter la prolifération du moustique tigre, il est conseillé de renouveler régulièrement les eaux dans les coupelles sous les pots des plantes ou les vases, mais aussi dans les creux d'arbre, les bidons, les poubelles à ciel ouvert, les canalisations d'eaux usées, les gouttières bouchées, et de manière générale, tout objet susceptible de retenir de l'eau de pluie. Introduire des poissons qui mangeront les larves dans les bassins d'agrément peut aussi contribuer à réduire leur propagation.

<http://www.moustiquetigre.org/images/albo/preco.jpg>

**La séance est levée à 21h00.**

**Vu le Maire, vu la secrétaire de séance.**

---